

Cette raison suffit à elle seule pour obliger les ministères à établir des prévisions non seulement pour chaque crédit mais également pour chaque rubrique de la répartition préalable.

Articles de dépenses

En fait, la comptabilité du Ministère et, par suite, ses prévisions budgétaires comportent des subdivisions de dépenses plus poussées que la répartition préalable. Ces prévisions détaillées s'appellent articles de dépense. Ainsi, le crédit « Administration » réserve par répartition préalable la somme de \$203,200 aux services téléphonique et télégraphique et autres services de communications. Ce montant se décompose en quatre articles de dépense: téléphone, télégraphe, télétype et transport du courrier diplomatique; car l'expérience a démontré la nécessité de comptabiliser sous ces quatre articles les dépenses allouées au premier stade, afin que chaque groupe de dépenses puisse être examiné séparément.

Les crédits eux-mêmes sont donc décomposés en autant de subdivisions qu'on le juge nécessaire et pratique. Près d'une centaine de ces articles de dépense distincts représentent les rouages uniformes de la machine comptable du Ministère. Il est vrai qu'ils ne sont pas tous applicables à un même crédit, mais il s'en rencontre suffisamment dans chaque crédit pour fournir les détails jugés nécessaires à une vérification satisfaisante des dépenses. Par exemple, les dépenses engagées tous les mois par chacune de nos missions de l'étranger sont fractionnées en quarante-sept articles différents. Nous estimons que cette répartition est assez détaillée pour les besoins actuels de notre comptabilité. Si nous voulions encore plus de détails, nous n'aurions qu'à établir de nouveaux articles de dépense pour obtenir les précisions voulues.

La méthode la plus satisfaisante d'évaluer les dépenses est de descendre jusqu'aux plus petits détails. Toute autre façon de procéder reviendrait à fixer un chiffre hypothétique. Ce chiffre serait peut-être exact mais, même s'il l'était, il serait absolument impossible de le défendre. Et l'on sait avec quelle rigueur les prévisions budgétaires sont ensuite examinées, d'abord par le Conseil du Trésor, puis par le Comité permanent des Affaires extérieures, et en dernier lieu par le Parlement lui-même.

Préparation des prévisions budgétaires

Nous sommes donc à l'époque de l'année où la Division des finances, chargée notamment de coordonner la préparation des prévisions budgétaires, invite toutes les Divisions du Ministère qui ont des projets comportant une dépense, et toutes nos missions de l'étranger à faire connaître leurs besoins et à les justifier en détail. Ce travail exige une étude approfondie, surtout de la part de nos missions de l'étranger qui sont priées d'établir leurs prévisions d'après les quarante-sept articles de dépense des crédits ouverts annuellement à leur intention. Afin de les guider, le Ministère prépare un état des fonds que la mission a dépensés au titre de chacune de ces rubriques pendant le dernier exercice et le premier semestre de l'année financière en cours. Chaque mission doit prévoir le montant dont elle aura besoin dans chaque cas pour le reste de l'exercice, et — en se fondant sur le chiffre des dépenses courantes et l'allure locale des prix — les sommes jugées nécessaires pour l'année financière commençant le 1^{er} avril suivant. Ces prévisions doivent porter non seulement sur les dépenses courantes, mais aussi sur les dépenses envisagées au compte de capital: frais de construction, de réparation et d'ameublement.

Pendant que ce travail se poursuit dans nos missions de l'étranger, les Divisions de l'administration centrale d'Ottawa s'emploient elles aussi à faire des calculs et à appuyer leurs besoins financiers. Ainsi, la Division des Nations Unies réunit tous les renseignements qui se rattachent aux contributions que doit verser le Gouvernement canadien à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées. La Division économique, qui est au courant des projets du Gouvernement en matière de politique internationale, notamment en ce qui concerne l'aide aux pays insuffisamment